

VENTE IMMOBILIÈRE

et assainissement non collectif (ANC)



TOUT SAVOIR

- AGENT IMMOBILIER
- VENDEUR
- ACQUÉREUR

SPANC
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

**DOMME
VILLEFRANCHE
DU-PÉRIGORD**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le contrôle de bon fonctionnement du SPANC a moins de 3 ans



Le contrôle de bon fonctionnement du SPANC a plus de 3 ans



Le vendeur fournit le rapport de contrôle du SPANC au Notaire

Le vendeur doit demander un nouveau contrôle au SPANC

Conclusions du contrôle

L'INSTALLATION...



- ne présente pas de défaut
- présente des **défauts d'entretien ou d'usure** (absence de non conformité)



- est **non-conforme**
- il n'y a **pas d'installation**



PAS DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

réaliser la vidange, le curage de canalisation, ou quelques améliorations



L'acquéreur aura

1 AN

POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ.



S'il n'effectue pas les travaux dans l'année qui suit la date de la vente : IL S'EXPOSE À DES **PÉNALITÉS FINANCIÈRES**

redevance majorée à 400 % soit 1100 € chaque année jusqu'à réalisation des travaux



PLUS D'INFOS

Contactez le SPANC

Téléphone : 05.53.28.19.03 / 06.07.95.30.57 / 07.72.13.41.54

Email : spanc@comcomdv.fr

Site Internet : www.domme-villefranche-du-perigord.fr